

Modifications à la gouvernance de l'ACR en 2014 : Document d'information

Octobre 2013

Groupe de travail sur la gouvernance de l'ACR 2012-2014

De nouvelles exigences

Le 17 octobre 2011, un document important de la législation fédérale, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, entré en vigueur. Cette loi instaure un nouvel ensemble de règles pour les sociétés à but non lucratif constituées en vertu d'une loi fédérale au Canada, ce qui est le cas de l'ACR. L'association doit donc se conformer à cette nouvelle loi.

Ainsi, chaque société existante visée par cette nouvelle loi doit remplacer ses lettres patentes et ses règlements administratifs actuels par de nouvelles « clauses de prorogation » (un formulaire de deux pages doté de catégories de renseignements déterminés) et de nouveaux règlements administratifs. La Loi mentionne des exigences précises quant au contenu de ces deux documents.

En effet, ceux-ci doivent être présentés à Corporations Canada d'ici le mois d'octobre 2014. Les organisations qui ne procéderont pas à cette transition avant l'échéance seront considérées comme inactives et seront dissoutes. L'ACR doit donc entreprendre des démarches pour se conformer à la Loi si l'on veut que celle-ci poursuive ses activités sous sa forme actuelle.

Corporations Canada recommande aux organisations de suivre les étapes suivantes :

1. Revoir les lettres patentes et les règlements administratifs actuels de l'organisation
2. Préparer les clauses de prorogation
3. Créer de nouveaux règlements administratifs
4. Obtenir l'approbation des membres
5. Envoyer les documents requis à Corporations Canada

La progression des travaux jusqu'à présent

En août 2012, le conseil d'administration national (CAN) de l'ACR a mandaté un groupe de travail sur la gouvernance afin de revoir les exigences de la nouvelle législation et de proposer des révisions aux politiques et aux règlements administratifs de l'association.

Ce groupe de travail a complété la première étape et a préparé les ébauches des deuxième et troisième étapes, grâce à l'aide d'un avocat et du vérificateur de l'association. Le groupe de travail invite maintenant les membres à faire connaître leurs commentaires et questions au sujet de ces ébauches.

Des changements pour l'ACR

Puisque les règles de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif diffèrent de l'ancienne législation, les dispositions que l'ACR doit mentionner dans les clauses et les règlements administratifs sont aussi modifiées. Certaines nouvelles dispositions sont obligatoires; d'autres sont recommandées mais peuvent être modifiées; enfin, certaines dispositions de la constitution actuelle de l'ACR ne sont plus nécessaires depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi. Nous fournirons des renseignements plus détaillés en lien avec ces différences à l'automne 2013, lorsque nous remettrons aux membres de l'ACR de nouvelles ébauches de clauses et de règlements administratifs. Les ébauches annotées des règlements administratifs indiquent la source de chaque disposition.

Certains des changements à apporter à nos règlements administratifs et à nos pratiques exigeront également d'effectuer les modifications correspondantes aux autres documents relatifs aux

politiques, aux procédures et aux règlements de l'ACR. Nous travaillons présentement à l'ébauche de ces modifications.

Étapes déterminantes

août 2012	Création du Groupe de travail sur la gouvernance par le Conseil d'administration national
le 8 juin 2013	Présentation lors de l'AGA du rapport provisoire aux membres, élaboré par le groupe de travail sur la gouvernance
octobre 2013	Circulation aux membres de l'ébauche des clauses de prorogation et de la nouvelle ébauche des règlements administratifs, de même que le Document d'information et la Foire aux questions
d'octobre 2013 à janvier 2014	Discussion des ébauches aux réunions des sections; demandes de rétroactions par le truchement d'Interactive Voice, des forums de discussion, de réunions, etc.
de janvier à mars 2014	Préparation des ébauches finales des clauses de prorogation et des règlements administratifs, de même que révisions apportées aux documents affectés relatifs aux politiques et aux procédures
avril 2014	Remise aux membres des documents révisés portant sur la gouvernance de l'association
mai/juin 2014	Vote des membres à l'AGA sur les clauses de prorogation et les règlements administratifs révisés
le 17 octobre 2014	Échéance de l'ACR pour soumettre les clauses de prorogation à Corporations Canada

Pour en savoir plus

Le site web de Corporations Canada, incluant des liens vers la nouvelle législation ainsi qu'un guide de transition :

www.corporationscanada.ic.gc.ca

Les documents sur la constitution, les politiques et les règlements administratifs actuels de l'ACR :

<http://www.reviseurs.ca/fr/membres/renseignezvous/politiques/index.html>

Les structures et mécanismes de la gouvernance de l'ACR :

<http://www.reviseurs.ca/fr/ACR/gouvernance/index.html>

Des renseignements de l'ACR au sujet des modifications à sa gouvernance :

www.reviseurs.ca/content/modernisation-de-notre-structure-de-gouvernance-2014

Le groupe de travail sur la gouvernance de l'ACR :

gouvernance@reviseurs.ca

Remerciements

Membres du groupe de travail :

Michelle Boulton

Carolyn Burke (membre du personnel)

Jacqueline Dinsmore (lien avec le CAN)

Greg Ioannou

Lynne Massey (direction de la phase 2)

Ursula Rudden

Gael Spivak

Moira White

Nous aimerions également remercier Maureen Nicholson (direction de la phase 1) et Ruth Wilson qui ont contribué à la première phase de ce projet.